

ZIMBABWE

La dernière vague d'arrestations et d'actes de torture ne présage rien de bon

Index AI : AFR 46/001/2003

Embargo : 24 janvier 2003 (10 heures GMT)

Amnesty International appelle les autorités du Zimbabwe à mettre immédiatement un terme à l'enchaînement actuel d'actes de harcèlement, d'arrestations et d'actes de torture dont font l'objet les personnes qui s'opposent pacifiquement au gouvernement.

« *Ceux qui dénoncent les atteintes aux droits humains se trouvent à leur tour menacés d'arrestation et de torture, a déclaré aujourd'hui, 24 janvier 2003, Amnesty International. Ceux qui défendent l'indépendance du pouvoir judiciaire ou le droit de chacun d'exprimer sans violence son opinion sont eux aussi victimes de manœuvres d'intimidation et d'actions en justice non équitables. Les pouvoirs publics doivent laisser les militants des droits humains et les parlementaires de l'opposition faire leur travail, sans qu'ils aient à craindre d'être harcelés, arrêtés ou torturés.* »

Une délégation d'Amnesty International vient de rentrer du Zimbabwe, où elle a rencontré des défenseurs des droits humains et a recueilli des témoignages concernant la dernière vague de répression menée contre les opposants.

« *Nous nous rendons régulièrement au Zimbabwe depuis deux ans et jamais la peur n'a été aussi palpable parmi les militants de la cause des droits humains, a déclaré un membre de cette délégation. Ils nous ont confié qu'ils envisageaient un avenir très sombre pour leur pays, à moins que la communauté internationale ne redouble d'efforts pour défendre les droits humains au Zimbabwe.* »

Le 22 janvier, l'organisation de défense des droits humains *Amani Trust*, qui aide les victimes de la torture, a reçu des menaces d'attentat à la bombe contre ses locaux. Cette organisation avait déjà suspendu la plupart de ses activités au Zimbabwe, en raison des menaces qui pesaient sur la sécurité de ses employés.

La parlementaire Pauline Mpariwa, membre du *Movement for Democratic Change* (MDC, Mouvement pour le changement démocratique), parti d'opposition, élue de Mufakose (Harare), a été arrêtée le 20 janvier. Elle a été libérée deux jours plus tard, sans inculpation.

Quelques jours plus tôt, le 15 janvier, la police avait arrêté Job Sikhala, élu du MDC pour Saint-Mary (une autre circonscription de Harare),

Gabriel Shumba, juriste auprès du Forum des ONG de défense des droits humains du Zimbabwe, Charles Mutama, Bishop Shumba et T. Magaya. Des pièces médicales présentées au tribunal le 17 janvier montraient que les cinq hommes avaient été frappés sur la plante des pieds et torturés à l'électricité.

Cette nouvelle vague d'arrestations, la dernière en date, semble s'inscrire dans une stratégie élaborée par les autorités du Zimbabwe pour affaiblir et étouffer la contestation, au moment où les regards sont braqués sur ce pays à l'occasion de la Coupe du monde de cricket, qui doit débiter le 8 février.

« *Les autorités du Zimbabwe doivent permettre que leur pays fasse l'objet d'une surveillance indépendante, en invitant de façon permanente les rapporteurs spéciaux des Nations unies sur la torture et sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression* », a déclaré l'organisation, avant de conclure : « *Les responsables d'atteintes aux droits humains doivent être traduits en justice* ».

Contexte

Les arrestations de Job Sikhala et de Gabriel Shumba interviennent après toute une série d'interpellations effectuées par la police zimbabwéenne. Le 11 janvier, Elias Mudzuri, maire de Harare et membre du MDC, a été arrêté en compagnie de 21 conseillers et employés municipaux. Il lui était reproché d'avoir pris la parole lors d'une réunion politique, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation des autorités compétentes.

Elias Mudzuri et les 21 personnes interpellées avec lui ont été relâchés le 13 janvier, sans avoir été inculpés. Le 12 janvier, Paul Madzore, parlementaire élu du MDC, a été arrêté. Il aurait été battu par la police. Inculpé d'actes de violence sur la voie publique et d'infraction à la loi relative au maintien de l'ordre, il a comparu le 15 janvier devant un tribunal, pour finalement être remis en liberté sous caution.

Pour plus d'informations concernant les constatations de la récente mission, vous pouvez contacter Samkelo Mokhine au + 27 83 2612656 ou George Ngwa au +44 207 413 5564. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site web www.amnesty.org